

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Ronald Zacharias, Christophe Aumeunier, Sandra Golay, Pascal Spuhler, Danièle Magnin, Thierry Cerutti, Florian Gander, Henry Rappaz, Jean-Marie Voumard, Francisco Valentin, André Python, Jean Romain, Raymond Wicky, Françoise Sapin

Date de dépôt : 16 mars 2017

Proposition de motion pour connaître la demande de logements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la politique du logement doit correspondre aux besoins de la population ;
- que le rapport du Conseil d'Etat sur la motion 1479 du 9 février 2006 concernant la mise en place d'un outil d'analyse quantitatif, par catégorie et typologie, de la demande en matière de logement donnait des recommandations ;
- que le défaut de connaissance de la demande de logement est toujours persistant ;
- que la nécessité, pour y remédier, est d'affiner les statistiques relatives aux ménages genevois et à leurs revenus ;
- que la nécessité est établie de mieux observer le taux de déménagement (ou de rotation) sur le territoire cantonal ;
- que la nécessité est patente de procéder par sondage pour connaître les demandes non satisfaites en logement ;
- que l'importance est avérée de mieux connaître le contenu de la base de données des demandeurs de logement auprès de l'office cantonal du logement,

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer des outils statistiques fiables permettant de connaître la demande de logements ;
- à publier annuellement les observations issues des outils statistiques ainsi mis en place.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il est urgent d'entreprendre les mesures utiles pour, enfin, appréhender la demande de logements dans notre canton.

En 2003 déjà, notre Conseil s'était saisi d'une motion signée par l'ensemble des groupes représentés qui mettait déjà en exergue l'importance de connaître la demande de logements.

Le rapport du Conseil d'Etat du 9 février 2006 sur cette motion 1479 consiste, pour l'essentiel, à un rapport final de l'office cantonal de la statistique intitulé « demande de logements : définitions et mesures statistiques n° 39 / novembre 2005 ».

Au gré de ce rapport, l'OCSTAT confirme la pauvreté des outils statistiques à disposition pour appréhender la demande de logements à Genève et elle formule des recommandations.

L'objet de la présente motion est donc de revenir sur ce sujet important et de pouvoir connaître le développement et l'évolution des recommandations formulées, notamment quant à une meilleure définition des revenus et de la taille des ménages, quant à une appréhension des déménagements et la mise en place du sondage permettant de connaître les demandes de logement non satisfaites.

Si, il faut admettre que dans le même temps l'OCSTAT a indiqué les difficultés qu'il y a à développer des outils statistiques qui permettent d'avoir une image très précise de la demande de logements, elle admet toutefois également que des progrès significatifs pouvaient être faits.

Il s'agit maintenant d'obtenir une nouvelle appréciation du Conseil d'Etat sur cette question tant, une fois encore, il est indispensable d'obtenir une politique du logement qui correspond aux besoins réels de la population.

Au regard de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.